



Quel avenir pour le travail intérimaire ? - Externalisation du recrutement - Intérim

E

L'année 2017 a été marquée par une montée en puissance du travail en intérim. Afin de prolonger cette dynamique, les acteurs du secteur doivent relever plusieurs défis : sécuriser les parcours des salariés intérimaires et favoriser les mobilités entre métiers ou domaines d'activités.



En octobre 2017, l'intérim a connu un essor de près de dix points par rapport à octobre 2016. Une évolution qui n'est pas isolée : l'augmentation, constatée depuis trois ans par le baromètre Prism'emploi, s'est nettement accélérée pendant le second semestre 2017. L'ensemble des secteurs d'activité est concerné.

Si, pour certaines personnes, l'intérim s'est imposé faute de mieux, il s'agit aussi souvent d'un choix. Les motivations principales : la souplesse dans la gestion de la vie professionnelle et la volonté de se constituer plusieurs expériences. D'ailleurs, l'intérim est bien souvent une étape dans la carrière. D'après une enquête menée par l'Observatoire de l'intérim et du recrutement, sur 100 personnes travaillant en intérim en mars 2016, 19 % d'entre elles sont aujourd'hui en CDD ou CDI. Et parmi elles, près d'une sur deux travaille dans l'entreprise pour laquelle elles avaient réalisé une mission d'intérim.

CDI intérimaire

Une formule s'est progressivement développée chez les acteurs du secteur : le CDI intérimaire. Lancé en 2014, le dispositif permet aux agences d'embaucher en CDI des personnes qu'elles envoient ensuite en mission d'intérim. Le contrat de travail précise la rémunération minimale, le type de missions à effectuer, ainsi que le périmètre géographique. Un type de contrat de plus en plus connu : d'après l'Observatoire, 71 % des intérimaires savent ce dont il s'agit. Ce qui ne signifie pas qu'ils souhaitent nécessairement y recourir.

En effet, les raisons d'accepter ce contrat tiennent avant tout à la garantie d'une stabilité financière. C'est le risque de perte de flexibilité et d'autonomie qui constitue la principale raison de refus. Il reste donc aux agences d'intérim à faire preuve de pédagogie et à valoriser les retours d'expérience positifs, pour renforcer la montée en puissance du dispositif.

[Visualiser l'article](#)

Les spécialistes de l'intérim sont confrontés à un autre enjeu : accompagner les mutations professionnelles au niveau des métiers et secteurs d'activité. L'intérim devient alors un moyen de palier les difficultés de recrutement des entreprises.

L'intérim, un choix d'étape professionnelle

Il renforce également l'employabilité des intérimaires en adaptant leurs compétences aux besoins du marché. Pourtant, dans sa démarche par l'agence d'intérim : essentiellement pour décrocher des missions dans un autre métier ou un autre secteur, mais aussi, moins fréquemment, pour trouver une formation, une aide administrative ou un coaching. Les personnes pour lesquelles ce changement de cap s'est révélé positif mettent surtout en avant une meilleure rémunération ou davantage de perspectives professionnelles.

CDI intérimaire, mobilité sectorielle ou changement de métier : ces dispositifs, encore récents, vont sans doute prendre de l'essor dans les prochaines années, et sans doute améliorer la perception de l'intérim, encore trop associée à une voie de garage subie plutôt qu'un choix d'étape professionnelle.